

**Crématorium d'Argelès-sur-Mer
Roc de la Perdiu
66700 Argelès-sur-Mer**



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE PC4 - NOTICE D'INSERTION PAYSAGERE

Objet :

Le présent projet concerne la construction d'un crématorium et l'aménagement d'un site cinéraire contigu

I – ENVIRONNEMENT EXISTANT –

Le terrain de l'intervention se situe dans le secteur du Roc de la Perdiu, à l'Ouest de la commune d'Argelès-sur-mer et en limite avec la commune de Saint-André, sur les parcelles AW 7 et AW 247 (A), d'une superficie totale de 11 065m².

Aucune construction n'est présente actuellement sur la parcelle enherbée.

II – INSERTION DU PROJET –

Le projet consiste à :

- Construire un crématorium prenant en charge une partie publique, accessible PMR, dédiée à l'accueil des familles des défunts et à la célébration des cérémonies, ainsi qu'une partie technique dédiée à la crémation des défunts.
Ce bâtiment sera implanté au centre de la parcelle. Sa façade principale, traitée avec le plus grand soin architectural et paysager sera largement visible depuis la rue Nationale et depuis l'accès public dans la parcelle.
- Aménager un site cinéraire accessible aux PMR, afin d'accompagner les familles dans le deuil des défunts lors de la dispersion ou inhumation des cendres, à l'Est du terrain.
- Aménager une cour de service pour l'accès des véhicules funéraires et des personnels, accessible depuis un accès de service situé au Nord/Ouest de la parcelle via le chemin rural de Tatzod'Avail
- Aménager un parking de stationnement public d'une capacité de 49 places, dont 3 places accessibles aux PMR et dont 10 places pouvant être appareillées par des bornes de rechargement pour véhicules électriques. Une ombrière photovoltaïque sera construite sur 15 places de stationnement afin d'alimenter la borne électrique et une partie du bâtiment en électricité.
- Un abri à vélos couvert sera aménagé dans le parking.

III – LIMITES ET ACCES –

L'accès à la parcelle pour le public s'effectuera depuis la voie publique longeant la limite EST de la caserne du SDIS. Cette voie d'accès est connectée à l'une des sorties du rond-point de la RD 618. Une voie de desserte interne sera créée depuis l'entrée de la parcelle. Elle desservira le parking de stationnement, ainsi que la zone de dépose minute située au plus près du bâtiment.

L'accès au crématorium sera rendu possible depuis cette voie de desserte interne.

Un deuxième accès technique sera créé au Nord/Ouest de la parcelle. Il permettra au corbillard, ainsi qu'aux entreprises diverses d'accéder à la zone technique du crématorium, située à l'arrière du bâtiment.

La limite de propriété sera fermée par un grillage de 1.8m de haut de teinte sombre, tout autour du terrain.

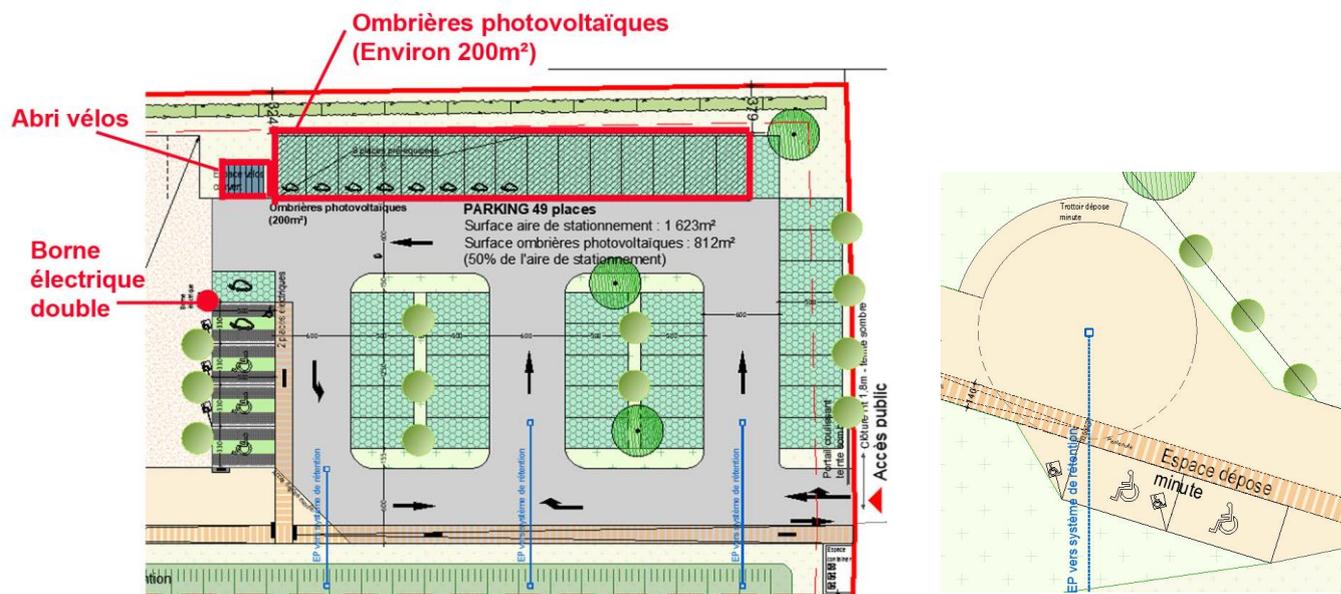
La limite de propriété avec la caserne du SDIS sera doublée d'une haie végétale permettant une protection phonique et visuelle du bâtiment avec la caserne.



IV – STATIONNEMENT –

- Dans la parcelle seront aménagées **49 places** de stationnement dont **3 places adaptées PMR**, réparties sur le parking situé à l'entrée EST de la parcelle.
 - L'ensemble des places de stationnement seront perméables, afin d'optimiser l'infiltration naturelle des eaux de pluie sur la parcelle.
 - 10 places de stationnement seront raccordées au réseau ERDF afin de pouvoir recevoir des bornes de rechargement électrique. 2 de ces 10 places seront appareillées par une borne de rechargement dès la fin du chantier. L'une de ces 2 places opérationnelles pour la recharge électrique sera dimensionnée pour accueillir un public PMR.
 - Une ombrière photovoltaïque d'environ 200m² sera installée au-dessus de 15 places de stationnement situées au Nord du parking. L'énergie créée permettra d'alimenter les places électriques, ainsi qu'une partie du bâtiment.
- Un abri à vélo couvert sera mis en place au niveau du parking, d'une superficie de 8m², permettant d'accueillir 6 vélos en stationnement.
- L'aire de stationnement totale du parking, comprenant la surface des places de stationnement ainsi que la surface des voies permettant d'y accéder représente au total 1 428m².

Par ailleurs, un espace dépose minute permettra de déposer des visiteurs au plus près du bâtiment. Il pourra accueillir temporairement jusqu'à 2 voitures, le long du cheminement d'accès PMR prévu pour accéder au bâtiment et au site cinéraire.



V – RESEAUX –

- Le site est en cours de viabilisation par la commune. L'extension du réseau d'assainissement a été réalisé en 2023. Le réseau de gaz passe à Saint André et les travaux d'extension pour le raccordement de la parcelle sont prévus par la commune. La parcelle du projet sera donc alimentée par l'ensemble des réseaux. La position exacte des coffrets sera communiquée par la commune une fois les travaux de raccordement effectués.
- Les eaux usées du bâtiment seront acheminées au réseau d'assainissement public.
- Les eaux de pluie récoltées par les surfaces imperméabilisées (toitures et voiries) seront collectées dans un système de rétention de type bassin d'orage, situé au Sud/Ouest du terrain. Le bassin sera complété par une noue drainante, le long de la limite Sud du terrain.

Le dimensionnement du bassin sera soumis au service de gestion des eaux de pluie avant réalisation. La capacité de rétention estimée sera de 450m³, avec un débit de fuite de 3L/s/ha, rejeté dans le fossé existant. L'évacuation des eaux de pluie se fera suivant une pente d'écoulement >1%.

- Le bâtiment sera raccordé aux réseaux ERDF.
- Le bâtiment sera raccordé aux réseaux de courant faible de la commune.
- Le bâtiment sera raccordé aux réseaux d'adduction d'eau potable de la commune.
- Le bâtiment sera raccordé aux réseaux de gaz de la commune (extension du réseau de gaz en cours)

Z.I Brézet EST – 9 rue Didier Daurat – 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 92 12 00 – Fax. 04 73 92 26 36 – Site. www.archi3a.fr – E-mail. contact@archi3a.fr

SARL au capital de 20 000 € – N°SIRET 512 618 745 000 40 – Code APE 7111 Z
Inscrit au tableau régional de l'Ordre des Architectes Région Auvergne N° auv S 01153

VI – COULEURS & MATERIAUX –

MATÉRIALITÉ DU BÂTIMENT :



Clématites grimpantes sur treillis métallique



Parement pierre claire sur les angles de la façade principale



Montants métalliques d'aspect bois



Bardage métallique vertical foncé



Enrobé coloré sur l'allée principale



Bandeau métal teinte foncée

- Les parois du bâtiment seront constitués :
 - o de bardage métallique vertical de teinte foncée (RAL 7016)
 - o de montants métalliques habillés d'un revêtement d'aspect bois, venant rythmer la façade principale. Entres certains des montants seront mis en place des treillis métalliques permettant le développement de plantes grimpantes.
 - o De parement pierre de teinte claire sur les angles des différents volumes du bâtiment. Ces angles empierrés marqueront les 3 diverses entités composant le crématorium (salon des retrouvailles, salle de cérémonie, espaces techniques)
- Les toitures seront de type bac acier étanché et isolé, de pente 3.1% .
- Les menuiseries seront en aluminium teinte gris anthracite RAL 7016.
- Les auvents métalliques et bandeaux de rive seront de teinte gris anthracite (RAL 7016) comme l'ensemble des menuiseries et des couvertines.
- Les poteaux de structure seront métalliques de teinte foncée (RAL 7016)

RAL 7016

nuancierpeinture.fr

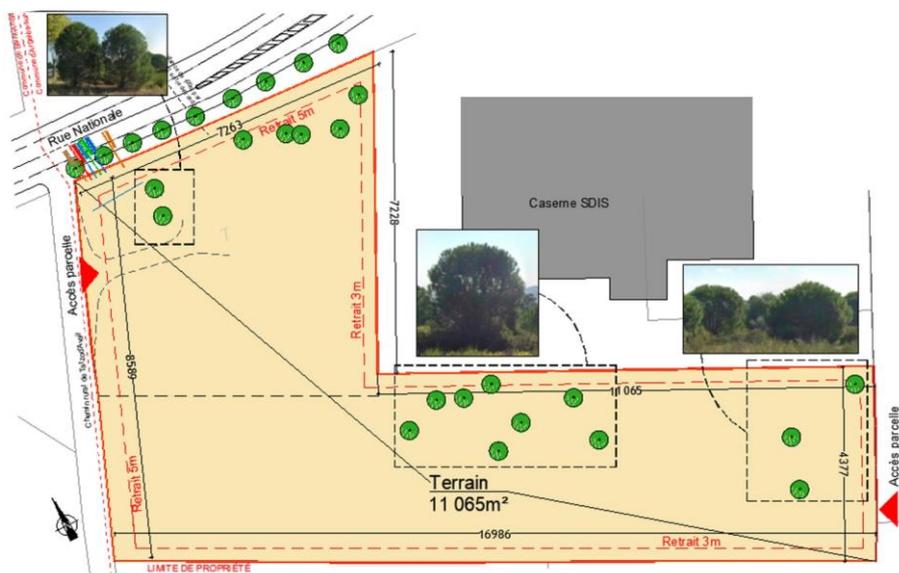
Z.I Brézet EST – 9 rue Didier Daurat – 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 92 12 00 – Fax. 04 73 92 26 36 – Site. www.archi3a.fr – E-mail. contact@archi3a.fr

SARL au capital de 20 000 € – N°SIRET 512 618 745 000 40 – Code APE 7111 Z
Inscrit au tableau régional de l'Ordre des Architectes Région Auvergne N° auv S 01153

- Le revêtement du parkings et de la cour technique sera en enrobé.
- Le revêtement de l'accès piétons et dépose minute depuis le parking jusqu'à l'entrée du bâtiment sera en enrobé coloré. Cela délimitera les circulations des véhicules et les circulations douces.
- Le revêtement des cheminements piétons du jardin du souvenir et autour du puits de dispersion sera en stabilisé.
- Les clôtures seront constituées de grillage de teinte foncée de 1.8m de hauteur, doublé de haies végétales le long de la limite avec la caserne du SDIS.
- L'abri à vélo métallique sera de teinte sombre (Poteaux métalliques et bac de couverture RAL 7016)
- L'espace des containers à déchets à l'entrée de la parcelle sera revêtu d'un parement pierre de teinte claire.

VII – ESPACES LIBRES / PLANTATIONS –

- Le projet tient à préserver au maximum l'aspect naturel de la parcelle existante. L'ensemble des espaces végétalisés existants non concernés par l'emprise du bâtiment ou des voies de circulation sera maintenu en l'état, afin conserver la biodiversité en place. Les espaces végétalisés au plus près du bâtiment seront quant à eux engazonnés, pour permettre une maîtrise de l'entretien des espaces jouxtant le crématorium.
- Les arbres existants et non concernés par l'emprise du bâtiment seront conservés.
- Des haies végétales seront plantées le long des limites séparatives avec la caserne du SDIS. Elles seront constituées d'essences endémiques de type Pittosporum tobira.
- Il est prévu de planter 30 oliviers sur la parcelle, dont 12 dans le parking qui sera complètement ombragé. Les 18 autres souligneront la perspective du bâtiment, sur toute la longueur du cheminement piéton longeant la façade principale.
- Sur la façade principale, entre les montants d'aspect bois seront installés des treillis permettant le développement vertical de plantes grimpantes de type clématite.



Arbres existants conservés

Z.I Brézet EST – 9 rue Didier Daurat – 63100 CLERMONT-FERRAND
 Tél. 04 73 92 12 00 – Fax. 04 73 92 26 36 – Site. www.archi3a.fr – E-mail. contact@archi3a.fr

SARL au capital de 20 000 € – N°SIRET 512 618 745 000 40 – Code APE 7111 Z
 Inscrit au tableau régional de l'Ordre des Architectes Région Auvergne N° auv S 01153